



COMITE SYNDICAL DU 26 MARS 2024 à CARENTAN-LES-MARAI (Les Veys)

Secrétaire de séance : Yann MOUCHEL

DÉLIBÉRATION

CS 2024/44 Finances locales – Décisions budgétaires – Budget et comptes – AMBITION 3 – Accélérer et amplifier les transitions - 07. Cultiver l'attractivité et la sobriété dans nos projets - M20. Révéler le territoire comme destination touristique de nature et ornithologique

Le Comité Syndical du Parc naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin s'est réuni le 26 mars 2024 à Carentan-les-Marais (Les Veys), sous la présidence de Benoît FIDELIN.

L'invitation, l'ordre du jour et les documents annexes à la convocation ont été transmis par mail via un lien de téléchargement le 20 mars 2024 aux membres délibérants et le 21 mars 2024 aux membres associés conformément à l'article 9 de la loi n° 2019-1461 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique du 27 décembre 2019.

ÉTAIENT PRÉSENTS

avec voix délibérative

Pour la Région

Pascal **MARIE**, Pierre **VOGT**

Pour les conseillers départementaux

Hedwige **COLLETTE** (*pouvoirs de Christelle CASTELEIN et Maryse LE GOFF*), Benoît **FIDELIN**, Patrick **THOMINES** (*pouvoirs de Martine LEMOINE et Hervé MARIE*)

Pour les Communautés de Communes

Mireille **DUFOUR** (CC Isigny Omaha Intercom), Jean-Pierre **GUEGAN** (Communauté d'Agglomération Saint-Lô), Anne **HÉBERT** (CC Côte Ouest Centre Manche - *pouvoir d'Aurélié GIGAN*)

Pour les communes

Pierre **AUBRIL** (Sainte-Mère-Eglise – *pouvoir de Bertrand LECONTE*), Jean-Michel **GREEN** (Isigny-sur-Mer – *pouvoir de Miche MAUDUIT*), Yves **HUET** (Gonfreville), Joël **LERECULEY** (Gaignes-Mesnil Angot), Sylvain **LEREDDE** (Rampan – *pouvoir de Gérard VOIDYE*), Jocelyne **LEVAVASSEUR** (Fresville – *pouvoir de Laurent HUET*), Aurélien **MARION** (Appesville), Christopher **MOREAU** (Saint-Germain-du-Pert), Yann **MOUCHEL** (Varenguebec – *pouvoir de Valérie TORTEL*), Françoise **PHILIPPE** (Catteville), Jean-Marie **POULAIN** (Montsenelle – *pouvoir de Christophe FOSSEY*), Gérard **TAPIN** (Marchésieux – *pouvoir de Marie-Agnès HÉROUT*)

avec voix consultative

Valérie **BALAGUER** (Conseil départemental de la Manche)

ÉTAIENT EXCUSÉS

Pour la Région

Angélique **FERREIRA**, Antoine **JEAN**, Valérie **LAISNEY**, Vanessa **LANCELLOT**, Sylvain **LETOUZÉ**, Florence **MAZIER**, Cédic **NOUVELOT**, Marianne **ROZET**

Pour les conseillers départementaux

Christèle **CASTELEIN**, Patricia **GADY-DUQUESNE**, Maryse **LE GOFF**, Martine **LEMOINE**, Thierry **LETOUZÉ**, Hervé **MARIE**, Jean **MORIN**

Pour les Communautés de Communes

Jean-Claude **COLOMBEL** (CC de la Baie du Cotentin), Aurélié **GIGAN** (CC Coutances Mer et Bocage), Catherine **KERVADEC** (CC de la Baie du Cotentin), Thierry **LAISNEY** (CC Côte Ouest Centre Manche), Jean-René **LECHATREUX** (Communauté d'Agglomération du Cotentin)



MARAIS DU COTENTIN ET DU BESSIN UN PARC NATUREL RÉGIONAL EN TRANSITION

Pour les communes

Simone **EURAS** (Neufmesnil), Christophe **FOSSEY** (Doville), Jean-Claude **HAIZE** (Carentan-les-Marais), Samuel **HARDY** (La Meauffe), Marie-Agnès **HÉROUT** (Carentan-les-Marais), Laurent **HUET** (Saint-Sauveur-Villages), Dominique **JEANNE** (Néhou), Jean-Louis **LECAPLAIN** (Grandcamp-Maisy – *voix consultative*), Bertrand **LECONTE** (Sainte-Marie-du-Mont), Jean-Pierre **LHONNEUR** (Carentan-les-Marais), Stéphanie **MAUBÉ** (Lessay), Michel **MAUDUIT** (Isigny-sur-Mer), Marinette **MIGAUT** (Rauville-la-Place), Florent **SILIERES** (Terre-et-Marais), Marianne **TAP** (Hémevez – *voix consultative*), Valérie **TORTEL** (Gorges), Céline **VAQUEZ** (Le Désert), Gérard **VOIDYE** (Carentan-les-Marais)

Pour les membres consultatifs

Julien **MINICONI** (Sous-préfet de Coutances), Adrien **ALLARD** (Sous-préfet de Bayeux), Marie **COUELLIER** (Région Normandie - Chargée de mission Parcs naturels régionaux et Biodiversité)

Équipe administrative et technique du Parc naturel régional des marais du Cotentin et du Bessin

Denis **LETAN**, Agnès **ORANGE**, Nicolas **FILLLOL**, Arnaud **FEREY**

Nombre de votants : 20 membres + 12 pouvoirs

Soit un quorum de 32 membres sur 58

CS 2024/44 Finances locales – Décisions budgétaires – Budget et comptes – AMBITION 3 – Accélérer et amplifier les transitions - 07. Cultiver l'attractivité et la sobriété dans nos projets - M20. Révéler le territoire comme destination touristique de nature et ornithologique

Afin de promouvoir la destination « Marais du Cotentin et du Bessin », il est prévu la réalisation de courtes vidéos pour mettre en avant les atouts du territoire : marais blancs, richesse ornithologique... Ces vidéos permettront d'utiliser de nouveaux supports et de nouveaux canaux de communication : réseaux sociaux, affichage dans les trains régionaux...

En terme de notoriété, le Parc naturel régional poursuivra la communication autour des axes Marais blancs/Marais verts, à travers des insertions presse et/ou web, des animations, en partenariat avec les Offices de Tourisme du territoire et différents prestataires touristiques investis dans la démarche.

La qualité de l'offre touristique du territoire sera mise en avant et le réseau des marqués « Valeurs Parc » s'agrandira en 2024. Il est prévu de pouvoir proposer de nouveaux outils de communication et des formations pour nos hébergeurs marqués.

L'année 2024 verra la mise en ligne du site « Birding France » marquant, également, la fin du projet de coopération Leader, autour du tourisme ornithologique. Afin de poursuivre les actions entamées, le Parc naturel régional va proposer une nouvelle formation sur l'ornithologie auprès de nos acteurs touristiques, ainsi qu'un calendrier de sorties pour approfondir les connaissances.

Le Parc naturel régional ne participe plus à des salons grand public comme les années précédentes, mais souhaite s'orienter vers des salons plus ciblés, comme le Festival International de la photo animalière et de la nature à Montier-en-Der, ou le British Birdwatching Fair en Angleterre.

Le Parc naturel régional renouvellera également ses partenariats avec les Offices de Tourisme du territoire, son adhésion au réseau « Acteurs du tourisme durable » et son engagement pour le label « Qualité tourisme » et « Tourisme et Handicap ».

Le Parc naturel régional développe la valorisation de l'offre de randonnée sur son territoire, notamment par l'édition du topo-guide de randonnée pédestre "Le Parc naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin... à pied" et son site internet dédié « Desmarais du Parc », mais aussi des insertions publicitaires dans les médias et des objets de communication.



MARAIS DU COTENTIN ET DU BESSIN UN PARC NATUREL RÉGIONAL EN TRANSITION

Le Parc naturel régional œuvre également dans le sens de l'amélioration de la qualité des circuits de randonnée. En 2024, il organisera des formations au balisage de la randonnée pédestre à destination des entreprises d'insertion.

De plus, le Parc naturel régional va acquérir de l'équipement de signalétique de randonnée et du petit matériel afin de faciliter le balisage et réaliser des animations.

Le Parc naturel régional met en valeur et fait découvrir, aux habitants du territoire et aux touristes de passage, ses patrimoines remarquables par l'aménagement de sites et sentiers de découverte, en lien avec les acteurs locaux.

Les modalités de la politique d'intervention, en faveur de ces aménagements, seront remises en discussion en 2024/2025, un état des lieux précis sera certainement nécessaire pour définir le cadre de ces nouvelles orientations.

Le Parc naturel régional a mis en place un schéma directeur de signalisation et de signalétique qui permet d'affirmer la présence et l'identité de son territoire.

Ce schéma s'appuie sur la signalisation routière et sur la mise en place de panneaux Relais d'Information Service (R.I.S.). Le Parc naturel régional achète et renouvelle ses panneaux routiers, acquiert des pièces détachées et des plans afin de maintenir la qualité des équipements et fait poser des mobiliers. Les modalités de la mise en oeuvre de cette politique seront également revues en 2024/2025.

Code budgétaire : P3201_SITE

Dépenses de fonctionnement solde 2023		Recettes de fonctionnement solde 2023	
60632 – Fournitures de petit équipement	2 000,00 €	Reprise de l'excédent*	7 000,00 €
6228 – Prestations de services extérieurs	2 000,00 €		
6231 – Annonces et insertions	2 000,00 €		
6236 – Catalogues et imprimés	1 000,00 €		
Montant prévisionnel de l'opération			7 000,00 €

* Fonds Région perçu en 2023

Code budgétaire : P3202_ANIM_TOURISME

Dépenses de fonctionnement solde 2023		Recettes de fonctionnement solde 2023	
6228 – Prestations de services extérieurs	1 820,00 €	Reprise de l'excédent*	4 620,00 €
6231 – Annonces et insertions	1 500,00 €		
6232 – Fêtes et cérémonies	800,00 €		
6281 – Concours divers (cotisations...)	500,00 €		
Montant prévisionnel de l'opération			4 620,00 €

* Fonds Région perçu en 2023



MARAIS DU COTENTIN ET DU BESSIN
UN PARC NATUREL RÉGIONAL EN TRANSITION

Code budgétaire : 24_M200_TOURISM_DIV

Dépenses de fonctionnement 2024		Recettes de fonctionnement 2024	
60632 – Fournitures de petit équipement	1 000,00 €	7472 RÉGION	13 500,00 €
6228 – Prestations de services extérieurs	9 000,00 €	74888 PARTENAIRES MARQUE PARC	500,00 €
6231 – Annonces et insertions	2 500,00 €		
6232 – Fêtes et cérémonies	500,00 €		
6281 – Concours divers (cotisations...)	1 000,00 €		
Montant prévisionnel de l'opération			14 000,00 €

Code budgétaire : 24_M200_TOURISM_DIV

Dépenses d'investissement 2024		Recettes d'investissement 2024	
2188 – Autres immobilisations corporelles	5 000,00 €	1312 RÉGION	5 000,00 €
60632 – Fournitures de petit équipement	1 000,00 €	7472 RÉGION	6 000,00 €
6228 – Prestations de services extérieurs	3 000,00 €		
6236 – Catalogues et imprimés	2 000,00 €		
Montant prévisionnel de l'opération			11 000,00 €

Le Comité syndical après en avoir délibéré :

- **DONNE** son accord sur ce dossier
 - **AUTORISE** le président à signer tous les documents y afférents.
- ADOPTÉ à l'unanimité**

Pour extrait certifié conforme
Transmis en préfecture le 29 avril 2024
Benoît FIDELIN,
Président du Parc naturel régional
des Marais du Cotentin et du Bessin

PARC NATUREL RÉGIONAL DES MARAIS
DU COTENTIN ET DU BESSIN
3 Village Ponds d'Ouve - BP 137
Saint-Corby-sur-Mer
50500 CARENTAN-LES-MARAIS
Tél. 02 33 71 61 90 / info@parc-cotentin-bessin.fr